

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/284

5 octobre 2001

(01-4852)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE EN MATIÈRE DE BIOSÉCURITÉ EN NOUVELLE-ZÉLANDE

Communication de la Nouvelle-Zélande

1. Le gouvernement néo-zélandais élabore actuellement une "stratégie en matière de biosécurité en Nouvelle-Zélande". Celle-ci a pour objectif d'inspirer et de guider tous les organismes en charge de biosécurité et de parvenir à un consensus sur les domaines prioritaires en termes de biosécurité. Cette stratégie sera élaborée de manière transparente et le processus est ouvert à tous, notamment aux parties intéressées et au grand public qui pourront formuler des observations.

2. Un "document de synthèse" a, dans un premier temps, été élaboré, qui présente quelque 400 questions identifiées par les organismes publics chargés de la biosécurité et les groupes de travail des parties intéressées des organisations et groupes d'intérêt actifs dans ce secteur. Ce document servira de fondement au processus de consultation nationale qui sera mené d'octobre à décembre 2001. Ce processus de consultation comprendra une réunion nationale ("hui"), des ateliers, des réunions publiques, des assemblées sur la biosécurité et des réunions spéciales sur des questions particulières.

3. Les objectifs de cette consultation nationale sont les suivants:

- a) informer les parties régionales intéressées et le public de l'évolution du processus d'élaboration de la stratégie;
- b) s'assurer que toutes les questions ont été identifiées;
- c) encourager diverses approches de la question de la biosécurité;
- d) inviter les parties intéressées (y compris le public) à contribuer à l'élaboration de la stratégie.

4. À l'issue de ces consultations, un projet de stratégie en matière de biosécurité sera rédigé, distribué et rendu public de mai à juillet 2002. La stratégie finale devrait être adoptée en décembre 2002 et mise en œuvre courant 2003.

5. Le document de synthèse est disponible sur le site Web (<http://www.biostrategy.govt.nz>) et a été transmis aux parties intéressées en matière de biosécurité lors du lancement du projet, le 27 septembre 2001. Les observations concernant ce document de synthèse peuvent être transmises jusqu'au 31 décembre 2001. De plus amples informations concernant l'élaboration de cette stratégie sont présentées sur le site Web mentionné ci-dessus.